

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 21 décembre 2007  
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude  
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis  
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis  
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude  
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Construction du tramway 1ère Phase - Ligne A - Espace arboré Place  
Stalingrad - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux -  
Convention - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La construction de la ligne A du tramway qui relie, en première phase, les communes de Bordeaux et Lormont a nécessité le réaménagement de la place Stalingrad qui s'est caractérisé, s'agissant d'un espace public emblématique, par la plantation d'arbres répondant au parti architectural et paysager arrêté par la Communauté urbaine pour la réalisation de l'ensemble des trois lignes de tramway 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase.

C'est ainsi que sur cet espace arboré ont été plantés 76 charmes faux bouleaux-carpinus betulus, en novembre 2001 ; espèce ornementale plantée depuis longtemps dans les parcs et jardins de la région bordelaise et notamment sur l'avenue Thiers à la même période, et retenue spécialement dans l'environnement du tramway en raison de son faible développement de houppier de ses petites feuilles pour éviter les risques de patinage des roues du tramway, et enfin de son entretien modéré au niveau de la taille.

Le développement des essences de cet espace arboré a été très erratique et a conduit la Communauté urbaine de Bordeaux à faire procéder à un constat d'expertise le 30 mai 2006 remis au Tribunal Administratif le 12 juin 2006. Ledit constat a conclu que l'ensemble des plantations était soit mort ou moribond, et que seul un remplacement intégral des végétaux permettrait de redonner un aspect satisfaisant à l'aménagement paysager de la place Stalingrad.

Fort de ce constat, la Communauté urbaine de Bordeaux a sollicité une expertise juridictionnelle dont la mission fut ordonnée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux le 19 août 2006 à Monsieur Paradivin qui a rendu son rapport en juin dernier.

L'objet de cette mission étant d'identifier les causes des désordres (erreur de conception, défaut de qualité des végétaux, exécution fautive de la plantation, déficience d'arrosage ou d'entretien, phénomènes climatiques ou autres) et de déterminer et chiffrer les mesures nécessaires pour remédier aux désordres constatés.

Les conclusions de l'expert sont les suivantes :

*"Il semble bien que l'origine des dégâts soit un manque d'irrigation des arbres plantés, dans un contexte rendu difficile par les faits suivants :*

- *tassement du sol et mauvaise infiltration des eaux causés par l'absence de grille de protection,*
- *apport naturel d'eau (pluie) trop faible et arrosage insuffisant entraîné par l'absence de cuvette,*
- *évaporation très forte entraînant un stress hydrique des arbres,*
- *effets d'un ensoleillement extrêmement fort, accentué par la réverbération due au revêtement en calcaire blanc de la place ; celui-ci conjugué au stress hydrique des arbres, a provoqué l'échaudure sur les troncs, vers l'orientation sud-ouest, c'est-à-dire à l'exposition au soleil la plus chaude de la journée."*

Au regard de ces conclusions, la Communauté urbaine a assigné tant le maître d'œuvre que l'entreprise en responsabilité devant le Tribunal Administratif, procédure actuellement en cours.

Les services de la Ville et de la Communauté urbaine se sont rapprochés afin de solutionner au mieux cette situation qui ne pouvait perdurer au regard, d'une part, de l'état désastreux des arbres dans un environnement emblématique et d'autre part des contraintes climatiques pour procéder à la replantation et compte tenu du fait que les arbres de cet espace doivent être remis en gestion à la Ville de Bordeaux ainsi qu'il est usuellement pratiqué en ce domaine.

C'est ainsi qu'il fut convenu d'un commun accord confirmé par l'échange des courriers des 6 février 2007 et 6 mars 2007 du mode opératoire suivant :

- prise en charge financière par la Communauté urbaine des opérations d'arrachage et replantation des 76 arbres préalablement à la remise en gestion à la Ville.

Cette convention intervient dans le cadre de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tel est l'objet de la présente délibération et de son projet de convention ci-annexé dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : définition des modalités de remise en état de l'espace arboré de la Place Stalingrad (arrachage / replantation), fixation de la participation financière de la Communauté urbaine, organisation de la remise en gestion à la Ville.

Montant de la participation financière de la Communauté urbaine : elle est arrêtée forfaitairement à la somme de 100 000 euros.

Remise en gestion de cet espace arboré à la Ville dont la prise d'effet sera la date du procès verbal contradictoire de réception de la remise en état.

Durée : cette convention prendra effet à sa date de notification et s'achèvera à la date du procès verbal contradictoire de réception correspondant à la remise en gestion à la Ville.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention ci-annexé, à intervenir avec la Ville de Bordeaux et dont le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget annexe des Transports – chapitre 67 – compte 6 718 000 2 CRB H 340.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
18 JANVIER 2008**

**PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008**

M. ALAIN CAZABONNE